



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 27

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 12

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Claire TOMASELLI		

Membres absents :

Madame Océane GODARD	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoud BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Rénovation de l'habitat privé - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la copropriété « Champs Perdrix » quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon - Convention financière de participation aux prestations de maîtrise d'œuvre (MOE)

Dans le cadre de sa politique locale de l'habitat et en articulation avec le projet de renouvellement urbain du quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon, Dijon métropole a engagé une démarche spécifique à l'attention des trois copropriétés situées en son cœur. Celles-ci, représentant près de 1 000 logements, constituent les ensembles d'habitation privée les plus importants à l'échelle régionale.

La première Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) concerne la résidence « Les Champs Perdrix » pour laquelle, Dijon métropole a signé avec l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) une convention d'OPAH le 5 juin 2023.

Lors de l'assemblée générale du 13 mai 2024, les copropriétaires ont désigné le bureau d'études Godart et Roussel comme maître d'œuvre. Celui-ci est chargé d'accompagner la copropriété dans l'élaboration de son projet de rénovation globale puis lors de la réalisation des travaux dès lors qu'ils seront votés. Le montant maximum des dépenses prévisionnelles de MOE en phase amont (études, conception, ...) s'élève à 509 100 € TTC (424 250 € HT).

Dans le cadre de l'enveloppe globale de ses subventions liées à la convention d'OPAH, Dijon métropole participe à hauteur de 45% des montants HT de MOE, soit 190 913 € au regard du montant maximum ci-avant indiqué.

Afin de limiter les avances de trésorerie des propriétaires, il est proposé que Dijon métropole procède au versement anticipé de sa subvention sur présentation du contrat de maîtrise d'œuvre signé et des autres pièces contractuelles liées aux prestations.

De telles modalités, définies dans la convention financière ci-annexée, constitueraient en quelque sorte une préfiguration de la caisse d'avance des subventions que la Métropole souhaiterait mettre en place, de manière partenariale, afin de fluidifier le financement des travaux de rénovation énergétique notamment des copropriétés.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer**, au syndicat de la copropriété « Les Champs Perdrix » située quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon une subvention d'un montant maximum de 190 913 €, établie conformément aux modalités figurant dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et destinée à financer les coûts de maîtrise d'œuvre ;
- **d'imputer** la subvention susvisée sur l'autorisation de programme « AP PNRU 2 - Réhabilitation OPAH copros » ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 39 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 12 PROCURATION(S)

